



HARMONIS PATRIMOINE

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2024

► **Code ISIN :**

- **Part B :** FR0010444323
- **Part C :** FR0010250134

► **Dénomination :** HARMONIS PATRIMOINE

► **Forme juridique :** FCP – de droit français

► **Compartiments/nourricier :** Non

► **Société de gestion :** C-Quadrat Asset Management France
Société par actions simplifiée
N° agrément GP 97-124
14 rue de Bassano 75016 Paris

► **Gestionnaire financier par délégation :** Néant

► **Autres délégataires :** Prestations comptables : CACEIS FUND ADMINISTRATION

► **Durée d'existence prévue :** Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans

► **Dépositaire :** CACEIS BANK
Société anonyme
1-3 Place Valhubert – 75013 PARIS

► **Commissaire aux comptes :** Charles HUNTZIGER
21 rue Sébastien - 75011 PARIS

► **Commercialisateurs :** C-Quadrat Asset Management France
Société par actions simplifiée
14, rue de Bassano 75016

► **OPCVM investissant dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :**
jusqu'à 100 % de l'actif net



► **Objectif de gestion :** HARMONIS PATRIMOINE est un fonds de fonds multi gestionnaire. L'objectif de gestion consiste à surperformer (performance annualisée nette de frais de gestion) l'indicateur de référence, l'EONIA capitalisé, sur un horizon d'investissement de deux ans.

► **Indicateur de référence :** EURO SHORT TERM RATE (€str) Capitalisé.

L'€ESTR est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate ("taux en euro à court terme") et est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé sur une base quotidienne par la BCE : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

L'administrateur de cet indice, European Money Markets Institute ("EMMI"), est enregistré auprès de l'AEMF conformément à l'article 34 du règlement sur les indices de référence.

► **Stratégie d'investissement :**

Le portefeuille est essentiellement construit suivant des stratégies directionnelles et d'arbitrage soit par le biais d'OPC, d'actions et d'obligations, soit par le biais de contrats futures ou de trackers.

La politique d'investissement est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies d'investissement en fonction de ses anticipations macro-économiques, secondée par des analyses quantitatives financières et économétriques. Ces stratégies s'appuient sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés par les sociétés EONOS INVESTMENT TECHNOLOGIES et MOTEUR DE RECHERCHE QUANTITATIVE, sociétés de recherche et d'innovation dont l'objectif est d'appliquer des théories scientifiques et mathématiques au secteur financier en développant des logiciels d'aide à la décision.

L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome.

Le processus d'investissement repose sur deux types d'allocation :

1) **Une allocation stratégique**, discrétionnaire, qui résulte également de l'évaluation des marchés et de l'anticipation de l'évolution des marchés à moyen / long terme (de quelques mois à quelques années).

L'univers de gestion couvre toutes les classes d'actifs (actions, obligations, devises, indices de matières premières...).

L'allocation stratégique est mise en œuvre en investissant dans des OPC exposés aux classes d'actifs ou zones géographiques choisies.

Le FCP pourra investir de 10% à 100 % de son actif dans d'autres OPCVM de droit français et/ou étrangers relevant de la directive européenne, y compris dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

Les OPC externes seront sélectionnés en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs évalués par les gérants d'ADVENIS INVESTMENT MANAGERS spécialisés dans la sélection de fonds.

Cette allocation stratégique a pour objectif de refléter l'indice de référence sans le répliquer systématiquement.

Le FCP pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100 % de son actif.

- 2) **Une allocation tactique** permet à plus court terme de bénéficier des opportunités d'investissement qui se présentent. En fonction de l'évolution des marchés, le gérant procède à des écarts tactiques (sous ou sur pondération) par rapport à la stratégie du fonds afin d'optimiser la structure du portefeuille. Elle est mise en œuvre essentiellement à partir d'instruments des marchés financiers à terme organisés de taux, d'actions et de change, français et étrangers et d'ETF (trackers) offrant une grande liquidité. Elle combine plusieurs approches, momentum, prime de risque et arbitrage, dont l'horizon d'investissement va de quelques jours à quelques mois. Les décisions d'investissement résultent du traitement automatique de données statistiques ou fondamentales.

D'un point de vue opérationnel, le processus est le suivant :

- le gérant choisit la ou les stratégies qu'il souhaite mettre en œuvre (risk momentum et/ou trend following, etc.),
- il décrit l'univers d'investissement (c'est-à-dire les instruments financiers qu'il souhaite utiliser),
- il décrit le niveau de risque souhaité (c'est-à-dire, la volatilité et/ou la VaR et/ou la tracking error, etc.),
- il précise la fréquence de mise à jour des positions,
- il définit le montant de l'enveloppe, etc.

Sur la base des quantités calculées au moyen du progiciel, et grâce aux paramètres définis par le gérant, ce dernier peut alors décider de passer les ordres pour les quantités correspondantes pour le compte du fonds qu'il gère et au moment qu'il juge opportun.

Ces opérations seront réalisées dans la limite des engagements définie par la méthode probabiliste en VaR absolue. L'engagement du fonds est constitué par le montant le plus élevé entre la capacité d'amplification du fonds et sa perte maximale. L'effet de levier maximum indicatif est de 15, en pondérant les produits de taux par leur sensibilité, l'effet de levier indicatif maximum est de 3.

La somme de l'allocation stratégique et tactique pourra faire varier l'exposition sur la classe d'actif actions de -50 à +50 %. Sur les marchés actions, l'allocation géographique sur les pays émergents pourra atteindre 40 % de l'actif.

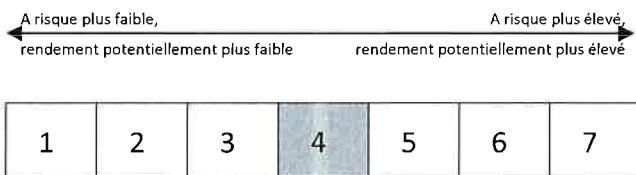
Sur les contrats sur indice de contrats à terme de matières premières, les positions seront principalement prises sur les indices liquides (contrats sur indices de contrats à terme de matières premières, pétrole, métaux et matières agricoles). Elles excluent tout type d'intervention susceptible d'induire une livraison en physique. Le fonds ne pourra être exposé à plus de 30 % sur les matières premières.

Le FCP ne détiendra pas d'obligation de type « high yield » (à caractère spéculatif) en direct mais pourra investir jusqu'à 20% de son actif en OPCVM étant eux-mêmes investis en obligations à haut rendement.



Le fonds définira une orientation de sa sensibilité au risque de taux à l'intérieur de limites minimum et maximum de [- 10 (min) ; +10 (max)].

- ▶ **Durée minimum de placement recommandée** : 2 ans
- ▶ **Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation
- ▶ **Principaux risques encourus sur le FCP :**
 - Le risque de perte en capital
 - Le risque lié aux arbitrages
 - Le risque sur les indices actions
 - Le risque de marchés émergents
 - Le risque de taux
 - Le risque lié au crédit
 - Le risque lié aux investissements en High Yield
 - Le risque sur les contrats sur indices de contrat à terme de matières premières
 - Le risque de change
 - Le risque lié à la gestion discrétionnaire
 - risque de contrepartie
- ▶ **Garantie ou protection** : Néant
- ▶ **Profil de risque et de rendement** :



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés de taux et dans une moindre mesure aux marchés d'actions.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié au crédit : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPC à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : il s'entend comme le risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré dont les prêts et emprunts de titres.

► Evènements intervenus au cours de l'exercice :

Le FCP n'a fait l'objet d'aucun changement ou mutation.

► Informations réglementaires :

Commissions de mouvement :

Aucune commission de mouvement n'est prélevée sur le fonds.

Méthode de calcul du ratio du risque global :

Le fonds ayant choisi de mesurer son niveau de risque selon la méthode de la VaR, nous vous communiquons les niveaux de VaR minimum, maximum et moyen atteints au cours de l'exercice :

| Période | VaR 20J 99% minimum | VaR 20J 99% maximum | VaR 20J 99% moyen |
|--|---------------------|---------------------|-------------------|
| Du 02 janvier 2023 au 28 décembre 2023 | 3,31% | 15,93% | 7,15% |

Levier :

| Période | Levier minimum | Levier maximum | Levier moyen |
|--|----------------|----------------|--------------|
| Du 02 janvier 2023 au 28 décembre 2023 | 0,2203 | 1,0501 | 0,8648 |

Critères déterminant les cas d'exercice des droits de vote :



Compte tenu du mode de gestion du fonds (gestion quantitative), le gérant du fonds n'a pas pris part au vote lors des assemblées générales des valeurs détenues dans le portefeuille.

La politique de vote est consultable par les porteurs et les clients sur son site internet : www.c-quadrat.com

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires de l'OPCVM :

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par C-Quadrat Asset Management France. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Deux fois par an, une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés sera effectuée et pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraits de la liste.

Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :

- la qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée...) ;
- la pertinence de tarifs en fonction des prestations ;
- la pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...) ;
- la qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison) ;
- la possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises ;
- la qualité d'exécution des ordres sur le marché.

Commentaire macroéconomique

L'année 2024 s'inscrit comme une année contrastée, marquée par des mouvements de marchés en deux temps. Si la première moitié de l'année a été particulièrement favorable pour les marchés européens, la seconde moitié a vu un ralentissement marqué, dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques croissantes. En parallèle, les performances des indices et des secteurs ont révélé des disparités significatives, témoignant des tensions structurelles et des opportunités qui ont rythmé cette année.

Les six premiers mois de l'année ont offert des perspectives encourageantes pour les marchés européens, soutenus par un environnement encore relativement stable. Le CAC 40, ainsi que d'autres indices régionaux, ont enregistré des progressions notables, portés par des secteurs clés tels que la banque et l'assurance.

Cependant, cette embellie s'est rapidement effritée dans la deuxième partie de l'année, en raison d'un climat politique instable. En Europe, les élections européennes ont engendré une série d'incertitudes, exacerbées par la dissolution de l'Assemblée nationale en France. Cette décision a plongé le pays dans une période de paralysie politique et budgétaire, refroidissant l'enthousiasme des investisseurs.

Sur les marchés asiatiques, la Chine a continué de montrer des signes de faiblesse. Malgré les efforts des autorités pour relancer l'économie, la consommation des ménages est restée atone, pénalisant des secteurs comme le luxe, un pilier traditionnel de la performance économique française.



Aux États-Unis, l'issue des élections, avec la victoire de Donald Trump, a provoqué un regain spectaculaire de confiance. Les indices américains, tels que le S&P 500 et le Nasdaq, ont atteint de nouveaux sommets historiques, portés par un engouement renouvelé pour les valeurs technologiques et une économie jugée résiliente.

Les performances des principaux indices mondiaux en 2024 traduisent des écarts notables entre les régions. En Europe, le CAC 40 a clôturé l'année en recul de -1,6 %, tandis que le Stoxx 600 progressait de +6,0% et que le DAX allemand s'imposait avec une remarquable performance de +17,7%. Le FTSE 100 britannique, quant à lui, affichait une hausse plus modeste de +5,7%, témoignant d'une dynamique économique solide mais limitée par certaines incertitudes structurelles. Outre-Atlantique, les indices américains ont nettement surperformé leurs homologues européens. Le S&P 500 a enregistré une progression impressionnante de +21,6%, tandis que le Nasdaq s'envolait avec +23,0%, porté par les valeurs technologiques. À l'échelle mondiale, le MSCI World a progressé de +16,2%, reflétant une année globalement positive pour les marchés, malgré les disparités régionales.

Sur le plan sectoriel, 2024 a été marquée par des contrastes tout aussi prononcés. Les secteurs financiers, en particulier les banques et les assurances, ont tiré leur épingle du jeu dans un contexte de taux d'intérêt toujours élevés. Les banques ont enregistré une progression remarquable de +24,9%, soutenues par l'augmentation des marges grâce à des rendements plus attractifs. De leur côté, les compagnies d'assurance ont bénéficié de conditions similaires, avec une performance sectorielle de +17,7%. Le secteur technologique, bien que moins flamboyant qu'aux États-Unis, a également connu une année solide avec une progression de +8,5%, porté par l'adoption continue de solutions numériques et de technologies innovantes. Les médias ont, quant à eux, affiché une hausse de +16,2%, témoignant d'un regain d'intérêt des investisseurs pour les contenus et services numériques. À l'inverse, certains secteurs ont particulièrement souffert en 2024. L'automobile a enregistré un recul significatif de -12,8%, en raison de la concurrence croissante des fabricants chinois sur le marché européen des véhicules électriques, combinée à une demande affaiblie par un contexte inflationniste. Le luxe a également connu une année difficile, impacté par la morosité économique en Chine, un marché clé pour les grandes marques européennes.

Sur le marché des changes, le dollar américain a continué de dominer en 2024, profitant du différentiel de taux d'intérêt avec l'Europe et d'une économie solide. En revanche, l'euro a souffert, pénalisé par les incertitudes politiques et une croissance économique moins dynamique.

Le marché pétrolier, quant à lui, a été marqué par une forte volatilité. Le prix du baril de Brent a évolué entre 75 et 90 dollars, influencé par des tensions géopolitiques et une offre mondiale fluctuante. Les perturbations dans certaines régions productrices ont ajouté à l'incertitude, tandis que la demande mondiale s'est avérée inégale, reflétant les divergences de croissance entre les grandes économies.

En résumé, 2024 a été une année de contrastes, marquée par des écarts de performances significatifs entre régions et secteurs. Les marchés américains ont brillé, portés par des fondamentaux solides, tandis que l'Europe a été confrontée à des défis politiques et économiques persistants. Pour 2025, les perspectives restent mitigées. L'instabilité politique en Europe pourrait continuer de peser sur les marchés, tandis que les États-Unis pourraient bénéficier d'une dynamique économique favorable. La



capacité des entreprises européennes à améliorer leur compétitivité et à attirer les capitaux sera un facteur déterminant pour réduire l'écart avec leurs homologues américains.

Performance du fonds :

Sur les 12 derniers mois, l'indice de référence du fonds, l'ESTR capitalisé, a affiché une performance de +6,41%, tandis que le fonds Harmonis Patrimoine a progressé de 2,03%.

Cet écart s'explique principalement par la sous-performance des fonds sous-jacents par rapport à leurs indices de référence. Les fonds actions à forte orientation croissance, en particulier sur le segment des petites et moyennes entreprises, ont rencontré des difficultés dans un marché européen marqué par une forte volatilité, malgré un ralentissement de l'inflation et le début des baisses de taux.

En revanche, le fonds a bénéficié de la dynamique exceptionnelle des marchés américains, qui ont enregistré des performances record en 2024. Le fonds Harmonis Patrimoine est intégralement couvert contre le risque actions. Sa sensibilité a oscillé entre -1 et 0 sur l'année, ce qui lui a permis de traverser sans impact majeur certaines journées de forte volatilité observées sur l'exercice.

Principaux Mouvements :

Par proches stratégiques, les principaux mouvements ont été les suivants :

- **STATIQUE ou FONDS COUVERTS** : le fonds investit en d'autres fonds couverts en risque de marché (via des futures qui répliquent leurs indices de référence). La stratégie d'investissement cherche à capter les alphas des gérants des fonds sous-jacents. Le poids des fonds sous-jacents est resté assez stable sur la période. Nous avons néanmoins procédé à un arbitrage en remplaçant un fonds européen par un fonds investi dans des valeurs nord-américaines.
- **TACTIQUE** : la poche tactique est une poche qui reflète les convictions du gérant à court ou moyen terme sur les marchés actions et les marchés obligataires mondiaux. Les stratégies sont exprimées via des futures taux et des futures actions. Les principales transactions sur la période :
 - Partie obligataire : plusieurs stratégies sur l'inversion de la courbe des taux via des futures ou options, des paris relatifs sur la partie 10 ans, 5 ans et 2 ans de la courbe US. Nous avons dans un premier temps coupé la durée du portefeuille en réduisant notre exposition sur des maturités longues. Nous les avons ensuite totalement coupés par la suite.
 - Partie actions : plusieurs stratégies de couvertures via des options sur les indices européens, notamment le Stoxx 600, les indices américains comme le S&P500 mais également un indice monde tel que le MSCI WORLD ».

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

► Evènements intervenus au cours de l'exercice :

Le FCP n'a fait l'objet d'aucun changement ou mutation.

► Informations réglementaires :



Commissions de mouvement :

Aucune commission de mouvement n'est prélevée sur le fonds.

Informations supplémentaires relatives à la politique de rémunération :

La politique de rémunération mise en place au sein de C-Quadrat Asset Management France a vocation à définir les principes de rémunération des collaborateurs de la Société de Gestion, conformément aux dispositions requises par l'annexe II de la Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite directive OPCVM 5.

Au titre de l'exercice 2024, les rémunérations, fixes et variables, versées par C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE à l'ensemble du personnel identifié, soit 9 collaborateurs, se sont élevées à 507 691 euros se décomposant en :

- 507 691 euros bruts au titre des rémunérations fixes
- 0 euros bruts au titre des rémunérations variables

L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La partie fixe et la partie variable de la rémunération ne sont pas corrélées et en ce sens sont traitées de manière distincte.

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée (étude de marché, avis de conseils en recrutement) et des niveaux internes. La rémunération variable tient compte des pratiques externes et s'inscrit dans les règles prévues par la politique de rémunération.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée.

La société de gestion de portefeuille invoque le principe de proportionnalité prévu au III de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF

| | |
|---|---|
| Structure de la rémunération des membres du personnel : - montant de rémunération variable maximum en euros, - pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération fixe. | Montant maximum de rémunération variable du personnel identifié en euros : 100 000 € maximum proratisé au temps de présence dans l'entreprise Pourcentage maximum de rémunération variable du personnel identifié non gérant : Inférieur ou égal à 30 % de la rémunération fixe L'un ou l'autre de ces seuils seront appliqués ; les gérants de FIA sont traités selon la politique de rémunération AIFM et en dessous du seuil de 100 k€ maximum proratisé au temps de présence dans l'entreprise |
|---|---|



Critères ESG :

La société de gestion précise que la politique d'investissement de cet OPCVM ne prend pas en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance ni l'exposition aux risques climatiques suite à la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Cependant, ces objectifs peuvent être pris en compte par les gérants, de manière non formalisée.

Dans le cadre de la réglementation SFDR, le FCP est soumis à l'article 6 de la réglementation. Ainsi, les investissements sous-jacents de ces produits financiers ne prennent pas en compte le critère européen pour des activités économiques respectueuses de l'environnement.

Informations relatives à SFTR (Securities Financing Transactions Regulation)

Le Fonds n'est pas concerné par le champs d'application de cette norme.

Information complémentaire :

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement et de la réutilisation au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Opérations de financement sur titres et swaps sur rendement total :

La Société n'est pas autorisée à participer à une opération de financement sur titres telle que définie dans le règlement SFTR ni à des swaps sur rendement total ou autres instruments financiers dérivés présentant des caractéristiques similaires. Si la Société décidait de prendre part à ce type d'opérations à l'avenir, le prospectus serait mis à jour conformément aux réglementations en vigueur.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille :

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés de gré à gré. Le Fonds n'a pas reçu ou versé de dépôt de garantie en lien avec ces opérations.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

HARMONIS PATRIMOINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Société de gestion : C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Charles HUNTZIGER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
21, rue Saint-Sébastien
75011 PARIS
RC PARIS 412860983

Charles HUNTZIGER - Commissaire aux comptes
21, rue Saint-Sébastien
75011 PARIS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

HARMONIS PATRIMOINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux porteurs de parts,

- **Opinion sur les comptes annuels**

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la société de gestion, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du FCP HARMONIS PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

- Réserve pour limitation :

Le contrôle des données chiffrées, apparemment incohérentes, de l'annexe concernant l'exposition au risque action n'a pu aboutir.

- Référentiel d'audit

J'ai effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

J'ai réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

- **Observation :**

J'attire votre attention sur les causes de la réserve formulée ci-dessus qui trouve son origine dans l'insuffisance de contrôle interne du sous-traitant de la comptabilité observée à cette occasion.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je porte à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

En conséquence de l'observation formulée ci-dessus, j'ai dû renforcer les tests de cohérence de l'annexe.

- **Vérifications du Rapport de Gestion**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion du fonds et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Les données externes au fonds n'ont pas été vérifiées.

- **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité du fonds ou la qualité de la gestion de la société de gestion.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- . il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- . il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- . il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- . il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- . il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14/04/2025



Le Commissaire aux comptes

HARMONIS PATRIMOINE

COMPTES ANNUELS

31/12/2024

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|--------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 2 087 461,84 |
| OPCVM | 2 087 461,84 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 0,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 37 483,85 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 2 124 945,69 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 95 727,73 |
| Comptes financiers | 26 328,59 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 122 056,32 |
| Total de l'actif I+II | 2 247 002,01 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR | | 31/12/2024 |
|--|--|---------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | | 2 160 241,38 |
| Report à nouveau sur revenu net | | 0,00 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice | | 43 832,38 |
| Capitaux propres I | | 2 204 073,76 |
| Passifs de financement II (*) | | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | | 2 204 073,76 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | | 37 484,58 |
| Emprunts (C) (*) | | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | | 37 484,58 |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | | 5 014,24 |
| Concours bancaires | | 429,43 |
| Sous-total autres passifs IV | | 5 443,67 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | | 2 247 002,01 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 0,00 |
| Produits sur obligations | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Autres produits financiers | 3 077,60 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 3 077,60 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Charges sur emprunts | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 |
| Autres charges financières | -675,00 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -675,00 |
| Total revenus financiers nets (A) | 2 402,60 |
| Autres produits : | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -34 714,25 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -34 714,25 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | -32 311,65 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | 6 115,51 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | -26 196,14 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | 236 882,91 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -5 074,75 |
| Frais de recherche | 0,00 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 231 808,16 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | -17 103,89 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 214 704,27 |

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|--------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -141 343,33 |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises | 815,31 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | -140 528,02 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | -4 147,73 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | -144 675,75 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 43 832,38 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

HARMONIS PATRIMOINE est un fonds de fonds multi gestionnaires. L'objectif de gestion consiste à surperformer (performance annualisée nette de frais de gestion) l'indicateur de référence, l'ESTR capitalisé sur un horizon d'investissement de deux ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Actif net Global en EUR | 7 365 229,86 | 5 943 696,94 | 4 149 454,27 | 3 146 466,04 | 2 204 073,76 |
| Part HARMONIS PATRIMOINE C en EUR | | | | | |
| Actif net | 7 365 229,86 | 5 943 696,94 | 4 149 454,27 | 3 146 466,04 | 2 204 073,76 |
| Nombre de titres | 42 368,92 | 34 605,61 | 28 486,86 | 22 638,68 | 15 542,60 |
| Valeur liquidative unitaire | 173,83 | 171,75 | 145,66 | 138,98 | 141,80 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 8,65 | -4,70 | 12,72 | -9,71 | 13,81 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -4,01 | -2,35 | -1,93 | -1,60 | -1,68 |

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Crées Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Crées Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : FR0010250134 - Part HARMONIS PATRIMOINE C : Taux de frais maximum de 1,25% TTC.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du Fonds

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considérera que, pour 2022, l'exercice débute le 1er janvier 2022 et s'achève le 31 décembre 2022.

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du FCP après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence €STR capitalisé (Ticker Bloomberg : OISESTR), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du FCP est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance est nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est spécifiquement entendu toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1er janvier 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, l'actif net de référence des différentes périodes correspond à l'actif net de référence au 31/12/2021.

Si en cours d'exercice, la performance du FCP, est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.

Les trois périodes de référence retenues sont :

(I) L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année (le premier exercice courant du 1er janvier au 31 décembre 2022) ;

(II) La période débutant à la date de clôture du 5ème exercice précédent la date de calcul de valeur liquidative ;

(III) La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans ;

La commission de surperformance sera prélevée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance sur l'année en cours ET (ii) depuis la clôture du 5ème exercice précédent l'exercice en cours ET (iii) depuis la dernière date de clôture comptable donnant lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

Il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance n'est pas conditionnée à une obligation de performance positive du FCP. Il est donc possible que le FCP rémunère la Société de Gestion par une commission de surperformance, lorsque celui-ci affiche une surperformance sur les trois périodes de référence retenues, alors même que la valeur liquidative du FCP affiche une performance négative sur l'exercice considéré.

L'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixe avant imputation des provisions des commissions de surperformance. Ces commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative. La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la fin de chaque exercice. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.

Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|----------------------------|------------------------------|---|
| Part HARMONIS PATRIMOINE C | Capitalisation | Capitalisation |

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2024 |
|--|---------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 3 146 466,04 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 13 341,78 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -1 014 702,55 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | -32 311,65 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 231 808,16 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | -140 528,02 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 2 204 073,76 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|-----------|---------------|
| Part HARMONIS PATRIMOINE C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 94,08 | 13 341,78 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -7 190,16 | -1 014 702,55 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -7 096,08 | -1 001 360,77 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 15 542,60 | |

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|-------------------|
| Part HARMONIS PATRIMOINE C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|---------------------------------|---|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| HARMONIS PATRIMOINE C FR0010250134 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 2 204 073,76 | 15 542,60 | 141,80 |

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Pays 1 +/- | Pays 2 +/- | Pays 3 +/- | Pays 4 +/- | Pays 5 +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | -1 098,49 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | -1 098,49 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|---------------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou réversible +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| | | | | | |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 26,33 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 26,33 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | -0,43 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -0,43 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 25,90 |

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] +/- | [3 - 6 mois] +/- | [6 - 12 mois] +/- | [1 - 3 ans] +/- | [3 - 5 ans] +/- | [5 - 10 ans] +/- | >10 ans +/- |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 26,33 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | -0,43 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 25,90 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|---------------|-------------|-------------|--------------|-----------------------|
| | USD +/- | AUD +/- | JPY +/- | NZD +/- | Autres devises +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 12,70 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 5,36 | 0,78 | 0,59 | 0,00 | 0,26 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -0,43 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 501,62 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 519,68 | 0,78 | 0,59 | -0,43 | 0,26 |

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-------------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|--|---------------------------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR0000994667 | C QUADRAT GLOBAL EQUITY ESG R | C-Quadrat Asset Management France SAS | Actions internationales | France | EUR | 302 752,32 |
| LU1829348363 | AIM LUX-C-QUAD EUROPE MULTICAP ESG B EUR | C-Quadrat Asset Management France SAS | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 305 684,28 |
| LU1906457624 | AIM LUX - C-QUADRAT EUROPE SELECTION I | C-Quadrat Asset Management France SAS | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 265 423,62 |
| LU1829348520 | AIM LUX C QUADRAT EUROPE SMALLCAP R | C-Quadrat Asset Management France SAS | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 415 024,26 |
| FR0011374073 | C-QUADRAT GreenStars ESG Flexible B | C-Quadrat Asset Management France SAS | Fonds / Diversifiés | France | EUR | 367 540,80 |
| FR0011304229 | DELUBAC PRICING POWER I | DELUBAC ASSET MANAGEMENT | Actions Euro | France | EUR | 43 191,46 |
| FR001400SC59 | IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I | IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE | Non applicable | France | EUR | 387 845,10 |
| Total | | | | | | 2 087 461,84 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Crédances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2024 |
|---|-------------------------------|------------------|
| Crédances | | |
| | Ventes à règlement différé | 24 701,76 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 71 025,97 |
| Total des créances | | 95 727,73 |
| Dettes | | |
| | Rachats à payer | 2 557,26 |
| | Frais de gestion fixe | 2 456,98 |
| Total des dettes | | 5 014,24 |
| Total des créances et des dettes | | 90 713,49 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2024 |
|--|------------|
| Part HARMONIS PATRIMOINE C | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 34 114,25 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,25 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrcessions des frais de gestion | 0,00 |

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|---|-------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|--------------|--|---------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 2 087 461,84 |
| | LU1829348363 | AIM LUX-C-QUAD EUROPE MULTICAP ESG B EUR | 305 684,28 |
| | LU1906457624 | AIM LUX - C-QUADRAT EUROPE SELECTION I | 265 423,62 |
| | LU1829348520 | AIM LUX C QUADRAT EUROPE SMALLCAP R | 415 024,26 |
| | FR0000994667 | C QUADRAT GLOBAL EQUITY ESG R | 302 752,32 |
| | FR0011374073 | C-QUADRAT GreenStars ESG Flexible B | 367 540,80 |
| | FR0011304229 | DELUBAC PRICING POWER I | 43 191,46 |
| | FR001400SC59 | IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I | 387 845,10 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 2 087 461,84 |

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | -26 196,14 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | -26 196,14 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -26 196,14 |

Part HARMONIS PATRIMOINE C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | -26 196,14 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -26 196,14 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -26 196,14 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | -26 196,14 |
| Total | -26 196,14 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 214 704,27 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 214 704,27 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 214 704,27 |

Part HARMONIS PATRIMOINE C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 214 704,27 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 214 704,27 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 214 704,27 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | 214 704,27 |
| Total | 214 704,27 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| TITRES D'OPC | | | 2 087 461,84 | 94,71 |
| OPCVM | | | 2 087 461,84 | 94,71 |
| Gestion collective | | | 2 087 461,84 | 94,71 |
| AIM LUX-C-QUAD EUROPE MULTICAP ESG B EUR | EUR | 198 | 305 684,28 | 13,87 |
| AIM LUX - C-QUADRAT EUROPE SELECTION I | EUR | 2 409 | 265 423,62 | 12,04 |
| AIM LUX C QUADRAT EUROPE SMALLCAP R | EUR | 42 410 | 415 024,26 | 18,82 |
| C QUADRAT GLOBAL EQUITY ESG R | EUR | 7 072 | 302 752,32 | 13,74 |
| C-QUADRAT GreenStars ESG Flexible B | EUR | 220 | 367 540,80 | 16,68 |
| DELUBAC PRICING POWER I | EUR | 2 | 43 191,46 | 1,96 |
| IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I | EUR | 171 | 387 845,10 | 17,60 |
| Total | | | 2 087 461,84 | 94,71 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------------|----------------------|
| | | Actif | Passif | +/ | - |
| 1. Futures | | | | | |
| DJE 600 EUROP 0325 | -48 | 26 712,00 | 0,00 | | -1 213 200,00 |
| MSCI WORLD 10 0325 | 1 | 0,00 | -3 597,30 | | 114 707,87 |
| Sous-total 1. | | 26 712,00 | -3 597,30 | | -1 098 492,13 |
| 2. Options | | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| 4. Autres Instruments | | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| Total | | 26 712,00 | -3 597,30 | | -1 098 492,13 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) +/- |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|------------------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) +/- |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-----------|------------------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| 1. Futures | | | | |
| EC EURUSD 0325 | 4 | 0,00 | -7 175,28 | 501 617,58 |
| Sous-total 1. | | 0,00 | -7 175,28 | 501 617,58 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | -7 175,28 | 501 617,58 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) +/- |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|------------------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) +/- |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|------------------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| 1. Futures | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 2 087 461,84 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - actions | 23 114,70 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | -7 175,28 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 132 828,17 |
| Autres passifs (-) | -32 155,67 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 2 204 073,76 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|----------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part HARMONIS PATRIMOINE C | EUR | 15 542,60 | 141,80 |